SESAM

LETTRE D'INFORMATION | JUIN 2021

du SYNDICAT DES EAUX ET DE SERVICES AUXOIS-MORVAN

5 rue du 8 mai- 21140 SEMUR-EN-AUXOIS - Tél. 03 71 95 00 01- administration@sesam21.fr- www.sesam21.fr

RECONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION (STEP) DE TOUTRY

Mise en service en 1974

Le système de traitement des eaux usées date de 1974 et **présente de nombreux dysfonctionnements** : état du génie civil vétuste, prétraitement précaire, départs de boues au milieu récepteur lorsque l'aération fonctionne, absence de traitement des boues : évacuation sur la station d'épuration d'Epoisses.

Il est donc nécessaire de **reconstruire la station d'épuration de Toutry** afin de réduire l'impact des eaux usées domestiques sur le milieu récepteur.
A noter qu'en parallèle, **un programme de résorption des eaux parasites** sur les réseaux d'assainissement est engagé. Les eaux parasites peuvent en effet placer la station en situation de surcharge hydraulique, avec pour conséquences des bypass et la baisse des rendements épuratoires.

Au regard de l'emprise au sol disponible et des contraintes en termes de performance épuratoires, le SESAM a orienté **son choix vers une filière type filtres plantés de roseaux** (600 équivalents habitants) :
- Filière plus rustique (peu de génie civil et électromécanique) que les filières dites intensives
- Filière extensive mais nécessitant moins d'emprise foncière que le lagunage,
- Filière apportant de meilleures performances épuratoires que le lagunage,
- Filière permettant une gestion réduite des boues.

Un dispositif de **télésurveillance**, avec transmission par GSM, sera prévu pour la gestion de l'ensemble des équipements ainsi qu'un **local d'exploitation** sur le site de la station d'épuration. Ce local servira à la gestion de l'exploitation de la station et à la réception du personnel exploitant.

Afin d'anticiper les effets du changement climatique, le SESAM, en concertation avec les services de la Police de l'Eau, va réaliser **une station traitant l'azote et le phosphore** de manière poussée, répondant volontairement aux normes des stations de plus de 2 000 équivalents habitants.

Etudes et autres EN COURS

Etude d'avant-Projet
Achat de terrain
Levé topographique
Etude géotechnique
Diagnostic amiante pour la destruction de l'ancienne STEP)
Dossier loi sur l'eau

Subventions sollicitées

L'Agence de l'Eau Seine-Normandie financerait la STEP à hauteur de 60% au titre de son XIème programme d'aide et plan de reprise.
L'Etat financerait à hauteur de 20% au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux.

CONSEILS
Les bons gestes pour **un bon fonctionnement d'une station d'épuration**

Ne pas jetez :

> de déchets solides
Ils bouchent les canalisations et créent des débordements, endommagent les pompes des stations d'épuration et engendrent d'importants coûts de réparation ou d'entretien.

> d'huiles / liquides polluants
Ils sont dangereux pour les agents d'exploitation descendant dans les réseaux d'assainissement et pour l'environnement.

> de médicaments
Les principes actifs des médicaments ne sont que partiellement éliminés dans la station d'épuration et se retrouvent dans les eaux de la rivière.